



MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL BILAN DE COMPETENCES

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Les publics concernés

Salariés, demandeurs d'emploi

Durée de la formation

18 heures dont 16 heures de face à face exclusives
8 à 10 journées en face à face (durée des séquences de travail et calendrier à définir avec le participant)

Pré-requis

Aucun

Adéquation Besoin/Formation : Oui

Intervenants

Coach certifié en bilan de compétences

Méthodes pédagogiques

Travaux pratiques, entretiens, tests, recherches personnelles
Immersion en entreprise (rencontres de professionnels)

Evaluation des acquis de la formation

Bilan final du bilan de compétences / Document de synthèse

Evaluation de la qualité de la formation

Evaluation qualité et besoins (destinée à l'OF)

Validation de la formation

Remise du bilan + attestation de réalisation et d'assiduité + état de présence

Outils pédagogiques remis aux participants

Résultats des évaluations

Entrées en formation

Toute l'année, dates à définir

Suivi du stagiaire en milieu professionnel

Réalisé au plus tard 6 mois après la fin de la formation

Accessibilité handicapé PMR : Selon les lieux de formation (nous consulter) / **Autres :** Nous consulter

Contact / Devis

04.42.05.67.08
artefaq@artefaq.eu

Organisme certifié qualité pour la réalisation des bilans de compétences

Objectifs

A l'issue du bilan de compétences, le participant sera en mesure de définir ou de redéfinir ses objectifs professionnels et d'évoluer vers un projet nouveau.

Programme

Premier entretien gratuit : Le consultant informe le demandeur sur le déroulement du bilan, les méthodes, les outils, les supports, les techniques utilisées et la documentation disponible.

Phase préliminaire

Entretien entre le demandeur et le consultant pour clarifier la demande, comprendre les besoins et attentes de la personne, définir le planning de rendez-vous, signer le contrat d'engagement.

Phase d'investigation

Plusieurs séances de travail vous permettent au participant :

- de clarifier ses motivations ;
- de cerner ses intérêts professionnels (et personnels) ;
- d'identifier ses compétences, ses capacités ;
- de mettre en valeur ses aptitudes, ses envies ;
- de définir un projet professionnel réaliste ;
- de repérer les formations adaptées au projet ou un accompagnement VAE.

Phase de conclusion

Elle permettra au participant :

- de synthétiser les résultats de la phase d'investigation sur ses motivations, intérêts, aptitudes, personnalité, compétences, etc. ;
- d'analyser les éléments favorables et défavorables pouvant conduire à la réussite du projet ;
- de formaliser le plan d'actions à mettre en œuvre : étapes et démarches à effectuer pour réaliser le projet professionnel (validation des acquis de l'expérience, formation...).

Phase de suivi

Un bilan, un entretien physique ou téléphonique est proposé six mois maximums après le bilan pour faire le point sur l'avancée du projet.

Tarif public et financement OPCO

Le bilan de compétences est éligible au CPF

Prix : nous contacter

Tarifs nets
exonérés de TVA